

Service des Applications métiers FFF – Compétitions

**Ref : FFF\_COMPET\_CLUBS\_MODIFS\_MATCHS\_V1.doc** 

Ref : FFF_COMPET_CLUBS_MODIFS_MATCHS_V1.doc	1
1. INTRODUCTION	3
2. ETAPES	3
ETAPE 1 : CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE ETAPE 2 : CLUB ADVERSE – REPONDRE A UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH	3
ETAPE 3 : CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH	5
3. REGLES	5

# **1. INTRODUCTION**

Ce document a pour objectif d'expliquer comment les clubs peuvent effectuer et suivre des demandes de modification de date, d'horaire ou d'installation sur des matchs via le nouvel outil de gestion des compétitions sur Footclubs.

## **2.** ETAPES

### **ETAPE 1 : CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE**

La première étape du processus consiste à ce que le club demandeur initie sa demande sur le match concerné.

Pour effectuer cette opération, le club doit accéder au nouvel outil de gestion des compétitions en cliquant sur le bouton **Compétitions** en bas à gauche de Footclubs.

Il faut ensuite se positionner sur le menu **« Calendriers »**, sélectionner l'épreuve / phase concernée, la journée concernée puis cliquer sur le bouton **« Voir le détail »** du match concerné :

 Footclubs Compétitions Calendriers ÉPREUVE / PHASE -District 1 CM / Uniqu POULE A i AU ÷1 lournée 3 - 22/09/2019 JOURNÉE(S) / TOUR(S) SÉLÉCTIONNÉ(ES) JOURNÉE 3 - 22/09/2019 - ALLER Date - Heure 22/09/2019 - 10H ASNIERES FC 1 MONTPELLIER HSC 1 23/02/2020 - 19H50 CHATEAUROUX 1 ۲ VNC FOOT 98 Voir le détail >

Une fois sur les caractéristiques du match, le club doit cliquer sur le bouton **« DEMANDER »** du bloc **« DATE / HEURE / INSTALLATION »** :

DATE / HE	EURE /	INSTALLATION		
date 22/09/2019	HEURE	INSTALLATION 920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE Type de terrain - résultat indisponible Distance visiteur - Distance - résultat indisponible kms	HUIS CLOS	DEMANDE(S) MODIFICATION MATCH DEMANDER

Dans la « popin » qui s'ouvre, le club doit alors saisir les informations de sa demande :

- Nouvelle date
- Nouvelle heure
- Nouvelle installation
- Motif de la demande

Pour valider la demande, le club doit ensuite cliquer sur le bouton « VALIDER ».

#### CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU	матсн	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
21358799		District 1 CM / Unique	POULE A	3
SC AUSTREES		DATE	HEURE	SER Herange
		22/09/2019	10H	
	9	INSTALLAT	ION	₹ 1074 - 8
ASNIERES F N° 50003 Club demand	C 1 8 deur	920040201 - ASNIERES SUF LAGRANC	R SEINE - STADE LÉO JE	MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse
CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)				
En cours  MOTIF(S) DEMANDE	NOUVELLE DATE		н	
Evenement programmé à la date initiale du match.	25/09/2019	19Н	•	
1	NOUVELLE INSTALLA			
/	920040301 - ASNIER	ES SUR SEINE - STADE JACQUES	ANQUETIL -	
				VALID

La demande est alors transmise au club adverse s'il s'agit d'une demande de modification de date ou d'heure ou directement à la Ligue ou au District concerné s'il s'agit d'une demande de modification d'installation uniquement.

La demande devient également visible dans le menu **« Notifications »** avec le statut **« En** cours » :

<b>Footclubs</b>								
Compétitions								
Engagements	Notifica	ations compétition						
Calendriers Rencontres	NATURE *	STATUT						
Classements Agenda des matchs	Modification match							
Notifications	_							
	Lue	Epreuve / Phase	Date du match	Match	Notifié le	Nature	Club demandeur	Statut
		District 1 CM / Unique	22/09/2019	ASNIERES FC 1 - MONTPELLIER HSC 1	17/09/2019	Modification match	500038 ASNIERES FC	En cours

### ETAPE 2 : CLUB ADVERSE – REPONDRE A UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

Le club adverse peut voir une demande de modification de match qui le concerne en se rendant sur le menu **« Notifications »** du nouvel outil de gestion des compétitions dans Footclubs.

Pour répondre à une demande, il convient de cliquer sur la ligne de la demande concernée puis de saisir son choix par l'intermédiaire du champ **« STATUT DEMANDE »** :

- Accepté
- Refusé => un motif est à saisir

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH							
CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH							
NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR				
21358799	District 1 CM / Unique	POULE A	3				
A REMITTION	DATE	HEURE	a Herry				
	22/09/2019	10H					
	INSTALLATIO	N	- 197% - M				
ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur	920040201 - ASNIE SEINE - STADE LÉO L	RES SUR AGRANGE	MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse				
CHANGEMENT(S) DEMANDÉ	<u>s)</u>						
Acceptée 👻							
MOTIF(S) DEMANDE	NOUVELLE DA	ГЕ	NOUVELLE				
Evenement programmé à la date initiale du match	25/09/2019		194				
date initiale du materi.	NOUVELLE INS	TALLATION	150				
	920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL						
			<u> </u>	_			
			VALIDER LA RÉPONS	E			

S'il accepte, la demande passe alors au statut **« Acceptée »**, le club demandeur est notifié et la Ligue ou le District peut homologuer ou non la demande.

S'il refuse, il doit saisir un motif, la demande passe alors au statut **« Refusée »**, le club demandeur est notifié.

## ETAPE 3 : CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

Quand les deux clubs se sont mis d'accord sur une demande de modification de date ou d'horaire ou que le club demandeur n'a demandé qu'une modification d'installation, le CDR peut alors homologuer ou non la demande.

- S'il homologue, la demande passe alors au statut **«Homologuée»**, le club demandeur et le club adverse sont notifiés et le match est modifié avec les caractéristiques de la demande.
- S'il n'homologue pas, la demande passe alors au statut **« Non Homologuée »**, le club demandeur et le club adverse sont notifiés et le match n'est pas modifié.

## **3.** REGLES

### DEMANDE DE MODIFICATION D'INSTALLATION UNIQUEMENT

S'il s'agit <u>d'une demande de modification d'installation uniquement</u>, l'accord du club adverse n'est pas nécessaire. Dans ce cas, c'est le CDR directement qui homologue ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

⇒ Si la demande est homologuée, l'installation est automatiquement modifiée sur le match



## DEMANDE INCLUANT UNE MODIFICATION DE DATE ET/OU D'HORAIRE

S'il s'agit d'une demande de modification incluant la date et/ou l'heure du match, <u>l'accord du club adverse est obligatoire</u>. En cas d'accord du club adverse, c'est le CDR qui doit alors homologuer ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

Si la demande est homologuée, la date, l'heure et l'installation du match sont automatiquement modifiées sur le match

